

Date de la séance

Le 28 mai 2025

Date de convocation

Le 22 mai 2025

Date de publication

Le 22 mai 2025

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 18

Procurations 8

Absents excusés 7

Absent 1

N° 2025-05-25

OBJET :

**MODIFICATION DES
STATUTS DU SIVOM
(ADHESION DE LA
COMMUNE
D'AULNAY SUR
MAULDRE A LA
SECTION
« FOURRIERE »)**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-cinq

Le mercredi 28 mai, à 19h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Gérard PARFAIT, Jean-Philippe ANTOINE

Procurations :

Agnès TABARY a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Katrin VARILLON a donné pouvoir à Jean-Bernard HETZEL

Hervé CAMARD a donné pouvoir à Sidonie KARM

Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Samuel COLLIN

Jean Christophe SEGUIER a donné pouvoir à Martine DELORENZI

Caroline QUINET a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Karine DUBOIS a donné pouvoir à Gilles STUDNIA

Dominique GERBERT a donné pouvoir à Michel DELAMAIRE

Absents Excusés : Damien GUIBOUT, Yves DEKEYREL, Hajer RIVIERE, William FALCHETTO, Eric MARTIN, Christine CAILLAT, Christelle BARDEILLE

Absent : Axel FAIVRE

Secrétaire de séance : Jean-Bernard HETZEL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L 5211-18 et L 5212-16 du CGCT ;

VU les statuts du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye ;

VU la délibération n° 2024-31 du conseil municipal de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre, en date du 12 décembre 2024, autorisant cette dernière à adhérer à la section fourrière (automobile et animale) du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye ;

CONSIDERANT l'intérêt du syndicat à accueillir une nouvelle commune dans son périmètre d'action ;

CONSIDERANT l'article L 5211-20 du CGCT, stipulant que les assemblées délibérantes des collectivités membres du syndicat doivent être obligatoirement consultées et disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée ; à défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 21 mai 2025,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre à la section fourrière (automobile et animale) du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le 06/06/2025.....
- Document rendu exécutoire le 06/06/2025.....